



Remboursement d'un prêt à un huissier

Par **mimi76730**, le **17/05/2014 à 16:59**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Je rembourse actuellement un prêt chez un huissier de manière régulière tous les mois et là soudain il me réclame la totalité de la somme me disant que je n'avais que 24 mois (auquel nous ne sommes pas arrivés) pour tout rembourser.
que dois-je faire ? A-t-il raison ?

merci de vos réponses

Par **Marion3**, le **19/05/2014 à 19:41**

Bonjour,

Ce n'est pas l'huissier qui décide d'un échelonnement de remboursement, mais le créancier lui-même.

Donc, si votre créancier a décidé vous réclamer, par l'intermédiaire de l'huissier, le reste de la totalité de votre dette, vous devez régler la Somme demandée.

Cdt